

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 17 mars 2016 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier à la mission de contrôle des activités financières

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 615-1, D. 615-2 et D. 615-8;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition de la chef du service du contrôle général économique et financier et du directeur général du Trésor,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. François ALLAND, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission de contrôle des activités financières.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES